



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

38 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire

38 C/17
23 septembre 2015
Original anglais

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 37 C/67 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

PRÉSENTATION

Source : Résolution 37 C/67.

Contexte : Le présent document est soumis en application de la résolution 37 C/67.

Objet : Le document fait la synthèse des progrès réalisés par l'UNESCO à cet égard depuis la 37^e session de la Conférence générale.

INTRODUCTION

1. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les principales activités menées au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Des informations plus détaillées ont été fournies dans les rapports présentés au Conseil exécutif ces deux dernières années.

PARTIE I

ASPECTS ESSENTIELS DES ACTIVITÉS MENÉES EN PALESTINE

Éducation

2. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué d'offrir son appui au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en Palestine en fournissant une assistance technique, en renforçant les capacités des institutions nationales, en mettant en œuvre des projets en Cisjordanie et à Gaza et en apportant son soutien dans les domaines de la planification, de la gestion et de la coordination du Secteur de l'éducation.

3. Suite à la réforme en cours et à la réactivation du **Groupe de travail du Secteur de l'éducation** fin 2014, l'UNESCO, en sa qualité de conseiller technique de ce groupe, en a appuyé très activement les travaux lors des préparations des réunions trimestrielles et de l'examen sectoriel annuel (organisé les 2 et 3 septembre 2015). La principale tâche incombant au Groupe de travail du Secteur de l'éducation a été l'intégration proposée du module Éducation. L'UNESCO a conduit l'analyse et proposé un mandat pour cette démarche. Un sous-groupe thématique technique centré sur les situations d'urgence serait créé dans le cadre du Groupe, tandis qu'un sous-module axé sur Gaza conserverait un statut d'entité autonome. L'UNESCO préside également le sous-groupe de travail thématique consacré à l'éducation inclusive, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner et finaliser la politique relative à l'éducation inclusive.

4. En étroite coopération avec les institutions sœurs du système des Nations Unies concernées, l'UNESCO se prépare à assumer un rôle essentiel d'appui en vue d'apporter une assistance technique au Gouvernement palestinien en ce qui concerne les rapports faits aux différents instruments normatifs internationaux relatifs aux droits humains auxquels la Palestine a récemment adhéré, notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Une attention particulière est portée aux volets éducatifs des obligations juridiques découlant de son adhésion aux organes créés par traité de l'ONU.

5. Avec l'appui de l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a participé activement à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable, organisée à Aichi-Nagoya (Japon) du 10 au 12 novembre 2014, et à la Conférence régionale des États arabes sur l'éducation post-2015 sur l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, organisée en Égypte du 27 au 29 janvier 2015. L'objectif de cette conférence était de faire le point sur les enseignements tirés pour l'avenir et d'examiner les enjeux, tendances, défis et priorités futures auxquels il faudra donner suite à l'échelle régionale dans le cadre de l'éducation post-2015, et d'élaborer des recommandations régionales à cet égard qui s'inséreront dans l'agenda mondial. Par ailleurs, l'UNESCO a appuyé la participation de la Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur et d'un membre de son cabinet au Forum mondial sur l'éducation à Incheon (République de Corée) du 19 au 22 mai 2015. La Ministre a pris part à un groupe de travail sur le rôle de la société civile dans la promotion de l'EPT et a aussi prononcé une allocution de clôture au nom de l'ensemble des ministres de l'éducation de la région des États arabes, soulignant la nécessité de considérer l'éducation comme un droit de l'homme, de poursuivre les efforts en vue de 2030 et de relever les défis rencontrés par les pays en conflit.

6. Avec le soutien technique de l'UNESCO, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a finalisé son Rapport d'évaluation nationale de l'EPT (2000-2015), après une réunion de consultation qui s'est tenue en décembre 2014. Une cérémonie de lancement de ce rapport a été organisée par le Ministère et l'UNESCO en juin 2015, parallèlement au lancement de l'édition 2015 du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous. Cette cérémonie s'est tenue conjointement à Ramallah et Gaza et a réuni environ 200 participants du milieu éducatif pour la présentation des progrès accomplis aux niveaux international et national dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Un débat ouvert a été organisé sur les priorités nationales relatives à une éducation de qualité dans le contexte du programme pour l'après-2015. Ce processus a mis en évidence des exemples de mise en œuvre des stratégies d'EPT, des enseignements, des difficultés et des défis nouveaux, dans l'objectif d'accélérer les initiatives visant à mener à bien les tâches encore inachevées liées à l'EPT et de nourrir le débat public sur le futur programme de l'éducation.

7. L'UNESCO a continué de coordonner avec succès le programme EPT en Palestine. À l'appui du programme EPT mis en œuvre en Palestine et dans le cadre du programme EPT des Nations Unies et du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (impliquant neuf institutions des Nations Unies : la FAO, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNRWA, l'UNESCO, le PAM et l'OMS, sous la coordination de l'UNESCO – voir le document 195 EX/28), l'accent a été mis en particulier sur la promotion d'une éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants au moyen d'activités pilotes dirigées par des enfants et de méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage dans 70 écoles (58 publiques et 12 de l'UNRWA) en Cisjordanie comme à Gaza. La deuxième phase de ce projet, financée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) avec un appui supplémentaire de l'AGFUND, est mise en œuvre conjointement avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'UNRWA, en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC). Ce projet a déjà bénéficié à plus de 27 000 élèves et 1 265 enseignants. Forts des succès obtenus, l'ensemble des partenaires sont convenus de l'importance de prolonger ces formations dans le cadre d'une éventuelle phase II du projet, afin d'inclure 200 écoles supplémentaires de Cisjordanie et de Gaza.

8. L'UNESCO continue de soutenir les étudiants universitaires vulnérables en Palestine. Avec l'appui financier du Comité saoudien pour l'aide au peuple palestinien, l'UNESCO poursuit le processus en cours visant à implanter et à garantir la qualité de 12 bibliothèques (10 en Cisjordanie et 2 à Gaza). Ces bibliothèques aident les étudiants vulnérables de l'enseignement supérieur en leur donnant accès à des lieux d'étude et de recherche, à des manuels et d'autres ressources. Elles attirent un nombre croissant d'utilisateurs et commencent à mettre en place à l'échelle du pays une campagne de sensibilisation sur les droits à, dans et par l'enseignement supérieur en Palestine, en mettant particulièrement l'accent sur la discrimination et le handicap, conformément à la participation de l'UNESCO au Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées à l'échelle mondiale et en tant que soutien supplémentaire aux efforts nationaux pour une application effective de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle la Palestine a adhéré en avril 2014.

9. L'UNESCO a continué de prendre une part active à l'approche sectorielle de l'aide humanitaire et a soutenu le module Éducation dans le processus d'élaboration du Cycle des programmes d'action humanitaire 2014. Dans le prolongement des activités menées avec succès ces dernières années, une possible intervention de l'UNESCO à Gaza est prévue dans le Cycle, avec pour objectif de faire en sorte que les écoles puissent jouer leur rôle essentiel de cadre protecteur pour les enfants, filles et garçons, et les communautés.

10. L'UNESCO participe activement à l'élaboration de la Stratégie de plaidoyer des modules Éducation et Protection de l'enfance, qui rappelle un principe fondamental : « L'école et ses abords sont des espaces inviolables et leur intégrité est respectée par toutes les parties au conflit en tant qu'espaces où les enfants sont protégés et leurs droits culturels respectés ».

11. L'UNESCO aide aussi le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le module Éducation à préparer et animer la formation des agents du Ministère chargés de l'éducation aux normes minimales du Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE).

12. **Rapide évaluation des dommages subis par les institutions et les installations d'enseignement supérieur à Gaza** : Entre septembre 2014 et janvier 2015, l'UNESCO, en collaboration avec le réseau Enabling Education Network et en étroite coordination avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a mené cette évaluation, initialement dans le cadre du Pôle Éducation humanitaire, afin d'aider le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur à recenser les besoins pressants après la guerre à Gaza de juillet-août 2014 et à élaborer un plan d'intervention en faveur du secteur de l'enseignement supérieur.

13. Appui au sous-secteur de l'éducation en vue de finaliser **l'Évaluation détaillée des besoins de Gaza** : Avec l'appui de l'UNESCO, le Groupe de travail du Secteur de l'éducation a mis la dernière touche, en janvier 2015, au chapitre consacré à l'éducation de l'Évaluation détaillée des besoins de Gaza. L'évaluation des conséquences de la récente escalade de la violence sur le secteur éducatif à Gaza a permis de jeter les bases d'une stratégie de relèvement. L'intervention proposée par l'UNESCO à Gaza a été inscrite dans le Cycle des programmes d'action humanitaire, l'objectif étant de faire en sorte que les établissements scolaires et d'enseignement supérieur puissent jouer leur rôle essentiel d'espaces protecteurs pour les élèves et les communautés, le budget nécessaire étant estimé à 1 750 000 dollars des États-Unis.

Culture

14. Pendant les deux années de la période considérée, l'UNESCO a continué de coopérer avec la Palestine dans le domaine de la culture en fournissant une assistance technique, en renforçant les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées et en mettant en œuvre des projets sur le terrain.

15. En juin 2014, le site **Palestine, Terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir**, a été inscrit simultanément sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le dossier de proposition d'inscription de ce bien est le résultat concret des activités de renforcement des capacités institutionnelles entreprises par l'UNESCO. En outre, deux sessions de formation destinées aux professionnels palestiniens ont été organisées par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah sur la Convention du patrimoine mondial et la préparation des rapports sur l'état de conservation des biens. L'UNESCO continue d'apporter un soutien technique au Ministère du tourisme et des antiquités afin de renforcer les capacités des institutions culturelles palestiniennes pour la protection, la conservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel en Palestine.

16. Le projet du « **Parc archéologique de Tell Balata** » à Naplouse, un des 13 sites de la liste indicative de la Palestine et élément essentiel du site « Vieille ville de Naplouse et ses environs », financé par le Royaume des Pays-Bas, a été mis en œuvre avec succès par l'UNESCO et le Ministère du tourisme et des antiquités, en coopération avec l'Université de Leyde et la communauté locale de la ville de Naplouse. Ce projet d'une durée de quatre ans (2010-2014) a contribué à sauvegarder et gérer le site et à développer la région sur le plan socioéconomique, d'abord grâce aux recherches archéologiques et au travail de terrain, ensuite grâce à un plan de gestion et une amélioration du site. Tous les objectifs du projet ont été pleinement atteints grâce à des travaux de recherche approfondis, des études, des fouilles, des publications scientifiques en anglais et en arabe (un manuel de l'enseignant, un guide et une publication intitulée *Changing landscape*), des mesures de conservation d'urgence, la production d'un film documentaire, la construction d'installations pour les visiteurs, notamment une salle d'interprétation et un musée sur le site afin de fournir aux visiteurs des renseignements scientifiques et de leur garantir une visite conviviale. Un plan de gestion a en outre été élaboré en vue d'une utilisation durable et d'une gestion efficace du site, premier plan de ce type pour un site archéologique en Palestine.

17. Le projet « Développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par le Gouvernement suédois, a continué de renforcer les capacités techniques locales en matière de préservation du patrimoine culturel par la rénovation de 29 sites historiques de villes et localités palestiniennes en vue d'en permettre l'usage par le public, ce qui a favorisé le développement socioéconomique des régions visées en générant près de 37 000 jours de travail et en offrant ainsi des possibilités d'emploi temporaire aux ouvriers et aux techniciens. Le projet visait notamment à sensibiliser la communauté au patrimoine culturel et à renforcer l'accessibilité des biens du patrimoine culturel : plus de 6 000 personnes ont ainsi pris part aux activités de sensibilisation de la communauté mises en œuvre dans le cadre du projet.

18. L'UNESCO a aidé le gouvernement à réviser et à adapter les normes et législations relatives au patrimoine culturel, principalement après la ratification de six conventions sur la culture par la Palestine. Le projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immatériel et le projet de loi sur le patrimoine culturel ont été révisés en profondeur en mai et juin 2015 en étroite coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de la culture. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah et ses spécialistes internationaux ont facilité le processus de révision et de mise à jour.

19. Le programme conjoint du **Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine** a été mis en œuvre avec succès. Trois services communautaires et centres pour les femmes ont été construits au moyen de briques en terre crue. Ce projet a contribué à améliorer les compétences et les connaissances des hommes et des femmes en techniques de construction traditionnelles et méthodes de construction respectueuses de l'environnement, principalement en ce qui concerne la renaissance des matériaux traditionnels que sont les adobes ou briques de terre crue, renforçant la résilience des communautés grâce à des moyens de subsistance durables et une autonomisation socioéconomique.

20. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le développement du **Musée de la Riwaya à Bethléem**, tout premier musée multimédia interactif consacré à l'histoire, aux traditions et au récit contemporain de la Palestine. Le Gouvernement palestinien a institutionnalisé le musée, ce qui facilitera les négociations avec le donateur pour la prochaine phase de finalisation des travaux de rénovation.

21. L'UNESCO a achevé avec succès la première phase d'une évaluation des besoins de la Palestine en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Des entretiens et des visites de terrain ont été menés en Palestine en mars 2015 auprès d'acteurs locaux de premier plan travaillant dans le domaine de la pratique, des représentations et des expressions culturelles et des savoirs traditionnels, en vue de répondre aux besoins du pays en termes de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'évaluation, financée par l'Office d'Abou Dhabi pour le tourisme et la culture, portait sur les initiatives en cours, le cadre institutionnel, les enjeux ainsi que la répartition des rôles et les relations entre le gouvernement et les acteurs de la société civile. Sur la base de cette évaluation, des activités supplémentaires adaptées seront mises en place pour renforcer les capacités nationales de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Palestine.

22. À Gaza, l'UNESCO, en coopération avec l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, l'Université islamique de Gaza et le Consulat général de France à Jérusalem, a mené des activités de sauvegarde d'urgence du **site archéologique de Tell Umm Amer (monastère de Saint-Hilarion)** à Nusseirat, qui est inscrit sur la Liste indicative palestinienne. De plus, des ateliers de formation à la taille des pierres de maçonnerie et aux techniques de préservation des caractéristiques archéologiques ont été organisés à l'intention des étudiants en archéologie de l'Université islamique. D'autres mesures de sauvegarde sont prévues pour septembre 2015 avec les mêmes partenaires.

23. À la suite de l'évaluation préliminaire des dégâts causés aux sites du patrimoine culturel et en réponse à la demande adressée à l'ONU par le Gouvernement palestinien, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé à la préparation de l'**Évaluation détaillée des besoins** pour le Secteur de la culture dans la bande de Gaza à la suite du conflit de juillet-août 2014. L'UNESCO a procédé à des enquêtes sur le terrain et à l'examen de divers sites afin d'évaluer les dégâts et les pertes ayant affecté le patrimoine culturel bâti et les institutions culturelles à Gaza, et elle a proposé, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de la culture palestiniens et en consultation avec les institutions culturelles locales compétentes, la mise en place d'un cadre de relèvement triennal et une estimation des besoins des sites du patrimoine culturel et des institutions culturelles en matière de restauration, de reconstruction et de remise en service.

Communication et information

24. **Projets sur la liberté d'expression financés par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) :** Trois projets sont financés par le PIDC. Le lancement des projets « Promouvoir le concept de jeune journalisme citoyen par la formation et l'utilisation de plates-formes ouvertes sur la chaîne Wattan » et « Donner au Club des femmes journalistes les moyens de promouvoir la liberté d'expression et de faire entendre la voix des femmes dans la sphère publique » a été couronné de succès. Les partenaires nationaux associés à ces deux projets sont Wattan TV, une chaîne indépendante à but non lucratif, et Filastiniyat, une organisation non gouvernementale qui promeut les droits des femmes dans les médias. Quant au troisième projet, « Renforcer les capacités professionnelles des médias palestiniens indépendants », il a été récemment approuvé et lancé en collaboration avec le partenaire national Ma'an TV Network.

25. Dans le cadre du premier projet, Wattan a organisé un atelier de formation en vue de renforcer les aptitudes à la rédaction et au reportage de 20 jeunes journalistes locaux. Cet atelier a aussi été le catalyseur d'un processus de mise en réseau des jeunes journalistes à qui il a permis d'établir des liens avec le personnel de Wattan, leur permettant de partager leurs histoires et de les publier sur les chaînes de Wattan. Les stagiaires ont produit près de 200 sujets – récits, articles et analyses des grands problèmes de société. L'atelier était conçu comme une activité de formation de formateurs, assurant ainsi la pérennité de l'initiative.

26. Le deuxième projet, mené en collaboration avec le Club des femmes journalistes de Filastiniyat, a directement profité à 265 femmes journalistes jusqu'à présent : 51 d'entre elles ont participé à un atelier de formation de cinq jours sur une présentation de l'information soucieuse d'égalité des genres, 18 ont participé à la formation spécialisée, et 196 ont participé à deux ateliers organisés à Gaza de conseil psychosocial et de formation aux médias sociaux. Des rencontres ont été organisées parallèlement en Cisjordanie en vue de renforcer les capacités et la participation des femmes journalistes dans les médias. Le Club compte aujourd'hui plus de 300 membres actifs.

27. **Mise en place d'une plate-forme informelle pour la communication et les médias :** À titre de mesure de suivi du lancement de son rapport sur le développement des médias en Palestine, l'UNESCO a organisé en juin 2014 une réunion informelle avec ses partenaires internationaux actifs dans le domaine du développement des médias en Palestine pour discuter de manière informelle des priorités et besoins de formation aux médias. Les participants sont convenus de se réunir périodiquement et d'établir une plate-forme informelle d'échange d'informations et d'idées. Ce forum facilitera la coordination des initiatives de développement des médias, y compris un soutien stratégique conforme au mandat des divers partenaires ainsi qu'aux priorités et besoins à court et à long terme de la Palestine.

28. **Mise en place de bonnes pratiques pour un « code de conduite et d'éthique » dans le journalisme :** Avec l'aide de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), l'UNESCO a organisé un séminaire de formation pour les journalistes et les professionnels des médias sur l'éthique, le code d'éthique et de conduite dans le journalisme,

qui s'est tenu en mai et juin à Gaza et Ramallah. Plus de 40 participants ont été initiés aux bonnes pratiques dans les domaines du code de conduite et des directives éthiques pour les journalistes. En outre, ils ont pris part à la rédaction d'un projet d'ensemble de directives éthiques pour la communauté locale des médias. L'activité faisait directement suite aux recommandations pertinentes sur la nécessité d'établir des codes de conduite ou un système d'autorégulation, figurant dans l'évaluation des médias en Palestine, sur la base des Indicateurs de développement des médias lancés par l'UNESCO en juin 2014.

Égalité des genres

29. L'UNESCO continue de soutenir le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC). Avec l'appui du Ministère norvégien des affaires étrangères, l'Organisation a lancé en décembre 2013 une nouvelle phase de l'action du PWRDC et appuie ses efforts de contribution à la bonne mise en œuvre de la Stratégie nationale transsectorielle pour l'égalité des genres de l'Autorité palestinienne, laquelle pointe le manque de recherches et d'études de nature à éclairer les politiques, notamment sur les causes des violences à l'égard des femmes et souligne la nécessité de développer des capacités au sein du gouvernement et de la société civile pour soutenir sa mise en œuvre. Le PWRDC participera aussi à la mise en œuvre de la Stratégie nationale 2011-2019 de lutte contre les violences faites aux femmes, à laquelle il a contribué. En s'acquittant de ces rôles et en renforçant les capacités de recherche et de documentation, le PWRDC établira aussi un lien important entre le Ministère des affaires féminines, les organisations de la société civile et les institutions du système des Nations Unies actives dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

30. Cette phase a pour objectif global de s'appuyer sur les précédents travaux du PWRDC et d'en recentrer les activités afin de s'assurer qu'il apporte une contribution réelle et utile au progrès de l'égalité des genres en Palestine. Les trois fonctions essentielles du PWRDC ont été identifiées comme suit : collecte, analyse et mise à disposition de travaux de recherche et de données de haute qualité sur l'égalité des genres et la condition féminine en Palestine, par le biais d'un centre de documentation ainsi que d'une bibliothèque et d'une base de données en ligne ; renforcement des capacités par la formation pour garantir des recherches de qualité de nature à contribuer à l'élaboration des politiques et à l'évaluation de leur impact ; mise en place de réseaux avec des établissements de recherche sur l'égalité des genres en Palestine, mais aussi à l'échelon régional et international, pour partager les expériences et les bonnes pratiques.

31. Principaux résultats obtenus et progrès accomplis au cours de la période considérée :

- Une bibliothèque et une base de données en ligne, réunissant l'ensemble des travaux de recherche et des données sur le genre en Palestine (et certaines données régionales et internationales pertinentes) à l'intention de toutes les parties prenantes, ont été créées et sont accessibles (directement ou par un lien téléchargé sur le site Web du Bureau de l'UNESCO à Ramallah) sur les sites Internet suivants : www.pwrdc.ps et www.unesco.org/ramallah.
- Plus de 5 000 ouvrages axés sur le genre ont migré vers la bibliothèque en ligne du PWRDC en juin 2014, y compris toutes les données bibliographiques antérieures selon le schéma de métadonnées du Dublin Core.
- Un calendrier en ligne des activités a été créé début juin 2015 sur le site Web de la bibliothèque (www.pwrdc.ps) afin de coordonner et de gérer les différentes activités relatives au genre en Palestine.
- Quarante-huit professionnels de départements gouvernementaux, semi-gouvernementaux et non gouvernementaux de recherche sur le genre ont suivi un programme (192 heures) de développement des capacités destiné à des chercheurs sur les méthodologies de recherche (deux modules de 96 heures chacun, organisés respectivement en Cisjordanie

et à Gaza). Ce programme était composé de modules quantitatifs et qualitatifs et incluait un parrainage et un suivi des formateurs à la fois en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que des séances pratiques et des visites sur le terrain. Il était centré sur l'étude des politiques du point de vue de l'égalité des sexes. Les participants sélectionnés forment désormais le noyau d'un réseau de chercheurs.

- En partenariat avec l'Institut d'études féminines de l'Université de Birzeit, le Centre a organisé, sur cinq jours pleins, une formation destinée aux membres du Comité consultatif sur l'égalité des genres du Secteur de la sécurité de l'Autorité palestinienne. Les 22 participants venaient de 11 structures et services de sécurité différents (deux participants par service). La formation était axée sur la planification soucieuse de l'égalité des genres dans le Secteur de la sécurité de l'Autorité palestinienne.
- L'UNESCO a soutenu une étude approfondie intitulée « Women's and Men's Voices » (La voix des femmes et des hommes), à la suite du conflit de juillet-août dans la bande de Gaza et de ses effets sur les relations entre les hommes et les femmes. Cette étude est en cours de finalisation.
- Un réseau de recherche destiné aux établissements universitaires et aux organisations de la société civile a été constitué pour encourager le développement et la diffusion de nouveaux travaux de recherche.
- Organisation d'une conférence sur le genre : en décembre 2014, le PWRDC a organisé à Ramallah et à Gaza une conférence sur le thème « Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction », dont les sous-thèmes étaient les suivants : effets du conflit et de l'occupation sur les femmes et sur les relations entre les hommes et les femmes ; les femmes dans les négociations, l'édification de la paix et la réconciliation ; le cadre international sur les femmes, la paix et la sécurité et son application à la Palestine ; l'inclusion des femmes dans la reconstruction sociale et politique. La Conférence a réuni plus de 200 experts et cadres nationaux et internationaux spécialisés dans l'étude des questions de genre afin de débattre du rôle du genre dans les conflits, dans l'édification de la paix et dans la reconstruction, et de renforcer la recherche et l'élaboration de politiques dans ce domaine en Palestine et dans le monde.
- Création d'un partenariat entre le PWRDC et le Théâtre Liberté à Jénine pour la production d'une pièce de théâtre sur les violences sexuelles. Cette production a commencé par l'organisation de 11 ateliers communautaires dans les 11 gouvernorats de Cisjordanie et la pièce a été écrite à partir des récits recueillis auprès des communautés.
- En février 2015, l'UNESCO a établi un partenariat avec Theatre Day Productions (TDP) à Gaza en vue de mettre en œuvre le projet intitulé *Échanger des histoires, changer des vies*. Une équipe de conteuses de TDP, en qualité d'animatrices communautaires, a visité 12 centres collectifs de l'UNRWA abritant toujours de nombreuses familles de Gaza. Les femmes vivant dans ces camps ont raconté des histoires enfouies au plus profond d'elles-mêmes. Malgré la destruction et la violence alentour, ces récits témoignent de la force de caractère de ces femmes, de leur esprit d'initiative et de leur volonté d'agir, de leur humour et de leur créativité à trouver des solutions pour assurer la sûreté et la sécurité pour elles-mêmes et les êtres qui leur sont chers. Le 11 mai 2015, l'UNESCO a organisé une représentation spéciale du forum de narration (Sound of Ah), à laquelle ont assisté le Ministre palestinien des affaires féminines, des représentants d'institutions des Nations Unies, de la communauté des donateurs et des consulats. Le spectacle a été suivi d'une discussion avec un groupe de femmes des camps et des centres collectifs de l'UNRWA.
- L'UNESCO a élaboré une stratégie de mobilisation de ressources en étroite consultation avec le Ministère des affaires féminines et l'a communiquée au donateur pour recueillir ses observations.

Projet Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Youth)

32. Les Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Youth) relèvent d'un projet régional sur trois ans (2014-2017) lancé par l'UNESCO et financé par l'Union européenne (8,8 millions de dollars des États-Unis) dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage (IEV). Ils visent à améliorer l'accès et la participation efficace des jeunes à la prise en compte de leurs priorités dans la législation et les politiques nationales, dans 10 pays du Bassin méditerranéen oriental et occidental. Le lancement national de ce projet en Palestine a eu lieu en avril 2015.

33. Le Projet NET-MED Youth en Palestine achève actuellement une carte des organisations de jeunesse, en s'appuyant sur les études antérieures menées depuis 2014 (qui couvraient 300 organisations). Les principales recommandations formulées sont les suivantes : associer les organisations de jeunesse à la définition des plans, projets, politiques et stratégies futurs en tenant compte de leurs compétences, aptitudes et potentiel ; renforcer le rôle des organisations de jeunesse dans le développement durable des communautés au lieu de les cantonner à la prestation de services.

34. Deux groupes de travail nationaux de la jeunesse – l'un en Cisjordanie, l'autre à Gaza – ont été créés. Ils se composent de 38 organisations de jeunesse actives dans différentes régions de Palestine qui se réunissent périodiquement et font fonction de comité directeur pour la mise en œuvre du projet. Ces organisations ont été choisies pour leur expertise et leur expérience sur des thèmes pertinents au regard de NET-MED Youth : emploi des jeunes, politiques et mise en réseau de la jeunesse, les jeunes et leur représentation dans les médias.

35. Des activités de renforcement des capacités ciblant les membres des groupes de travail nationaux de la jeunesse ont été organisées sur des thèmes essentiels, notamment la prise en compte du genre et du handicap dans les processus de planification.

36. Dans le cadre du volet médiatique du projet, trois organisations de jeunes réalisent un suivi médiatique, couvrant trois chaînes télévisées nationales palestiniennes, sur la représentation des problématiques de la jeunesse dans leurs programmes.

37. Les organisations de jeunesse palestiniennes ont participé aux célébrations de la Journée mondiale de la radio (13 février 2015) et de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai 2015) par la production et la diffusion de programmes radiophoniques axés sur la jeunesse. De jeunes journalistes et photographes ont également été honorés lors des cérémonies et de l'exposition photographique organisées par l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse en mai 2015 en Cisjordanie et à Gaza.

38. À la suite de la production d'un rapport national prospectif sur la prévision des compétences professionnelles en Palestine et les enjeux de la transition des jeunes de l'école au monde du travail, la deuxième phase de cette activité est actuellement mise en œuvre en vue de renforcer les capacités institutionnelles nationales d'anticipation des futurs besoins de compétences et de mettre en place le renforcement connexe des capacités des organisations de jeunesse. Plusieurs consultations ont eu lieu avec différentes parties prenantes au sujet du rapport national. Les commentaires ainsi recueillis ont été rassemblés et présentés lors de l'atelier régional organisé à Paris en juin 2015. Une Équipe nationale de spécialistes a été créée et des consultations d'organisations de jeunesse, par le biais des groupes de travail NET-MED, sont prévues prochainement, de même que le choix d'une institution nationale clé qui servira au modèle de simulation.

PARTIE II

LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

39. Le projet destiné aux étudiants syriens du Golan occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, s'est achevé en mars 2013. En l'absence de ressources extrabudgétaires supplémentaires, l'UNESCO n'est à ce jour pas en mesure de continuer à fournir cette aide.